

## POURQUOI ADHERER à l'APT POUR LES THÉRAPEUTES CONFIRMÉS & FUTURS THÉRAPEUTES

*Aux apprenants thérapeutes d'ESCLARMONDE...*

Depuis 2014 notre école ESCLARMONDE SA fait partie des centres de formation agréés auprès d'associations professionnelles dont **l'association des praticiens en thérapies naturelles, l'APT**. Cette dernière, moins connue des thérapeutes, présente toutefois des particularités intéressantes et des avantages que nous souhaitons porter à votre connaissance afin que puissiez évaluer l'intérêt pour vous d'une future adhésion.

Comme vous avez pu le constater par vous-même, plusieurs organes de reconnaissance et d'accréditation se partagent le domaine des médecines complémentaires en Suisse. Des registres tels que l'ASCA, le RME et des associations telles que l'APT et autres, mettent différents services à la disposition des thérapeutes. Ces dernières sont principalement attractives pour les praticiens de par le fait qu'elles rendent possible le remboursement total ou partiel de séances de soins par les assurances complémentaires si ces soins sont effectués avec des thérapies reconnues par ces mêmes associations.

Nous vous conseillons vivement de prendre connaissance de ces organisations faitières avant toute inscription. Nous vous rendons également attentifs quant à la nécessité de disposer d'une bonne assistance juridique en cas de problématiques diverses, prestation faisant partie de l'offre APT. Afin de vous aider dans votre choix d'une future adhésion à une association professionnelle, vous trouverez ci-dessous la liste des prestations majeures offertes par l'APT ont certaines sont exclusivement proposées par cette dernière :

- 1. Association professionnelle active dans les OrTra - Médecine Alternative et Thérapie Complémentaire Suisse**
- 2. Défense** des intérêts du thérapeute dans sa pratique. Lors de litiges avec des patients, l'administration ou les caisses-maladie ainsi qu'une **assistance-conseil** pour des questions d'ordre juridique.
- 3. Représentation de la profession**  
La profession et les membres sont représentés par l'APT de manière compétente face aux autorités législatives (actuellement la Loi sur la formation professionnelle, les lois sanitaires cantonales), aux caisses-maladie ainsi qu'aux autres associations et organisations. Les membres APT sont automatiquement affiliés aux travaux en cours auprès des OrTra Médecine Alternative (MA) et Thérapie Complémentaire (TC).

**4. Cours et formations continues**

Vous pouvez choisir parmi une palette large et variée de cours et de formations continues à un tarif préférentiel.

**5. Obtention du numéro RCC** : chaque membre "A" de l'APTN reçoit son numéro de Registre des codes-créanciers (RCC). Celui-ci vous donne droit aux remboursements des assurances complémentaires.

**6. Rabais sur la cotisation auprès de l'ASCA** : l'ASCA reconnaît le contrôle de formation continue de l'APTN et accorde aux membres actifs une réduction sur sa cotisation.

**7. Transmission et recommandation de vos coordonnées** par le secrétariat à des personnes intéressées. Il arrive en effet que des patients qui ne savent pas comment utiliser le moteur de recherche internet de l'APTN demandent les coordonnées de thérapeutes qui pratiquent dans d'autres cantons.

**8. Défense des méthodes typiquement suisses romandes**, une culture et non pas une différence.

**9. Recevoir l'APTN-Infos** et participer activement à l'Assemblée générale.

**10. Divers services** : Logiciels Patients y compris accompagnement individuel et assurances professionnelles.

**11. Tarif 590** : Formation sur l'utilisation du logiciel OPTAMED pour la nouvelle facturation 590. Prix préférentiels pour les membres APTN.

**12. Droit de vote** à l'assemblée générale annuelle

**12. Facilitation d'adhésion** pour les thérapeutes en formation avec une cotisation de 150.-

**13. Supervision et expertise** lors d'examens fédéraux et non-fédéraux

**14. L'APTN participe activement aux examens de certification fédérale** en naturopathie (MTE/MTC/Homéopathie/Ayurvéda) et à la conception des IDMET de thérapies complémentaires telles que la réflexologie, etc...

**15. L'APTN** (plus de 600 membres), au même titre que l'ASCA, sont des registres qui permettent une couverture auprès des assurances complémentaires.

.

Ciro Tromba, notre coordinateur de formation, reste volontiers à votre entière disposition pour tout complément d'information. Tout en vous souhaitant un plein succès dans vos études, nous vous adressons, chers apprenants, chères apprenantes, nos meilleures salutations.